

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 391 658 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
25.02.2004 Bulletin 2004/09

(51) Int Cl.7: **F24C 15/20**

(21) Numéro de dépôt: **03292052.2**

(22) Date de dépôt: **19.08.2003**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK

(30) Priorité: **20.08.2002 FR 0210410**

(71) Demandeur: **Brandt Industries
92500 Rueil Malmaison (FR)**

(72) Inventeurs:

- **MM Cristophe
45000 Orleans (FR)**
- **Silva Adrien
41220, Saint Laurent Nouan (FR)**

(74) Mandataire: **Stankoff, Hélène (FR)
Rinuy, Santarelli**

14 avenue de la Grande Armée

B.P. 237

F-75822 Paris Cedex 17 (FR)

(54) Hotte aspirante murale

(57) Une hotte aspirante murale comprend dans sa hauteur un caisson supérieur (11) formant cheminée et un caisson inférieur (12) d'aspiration de fumées de cuisson.

Elle comprend des moyens de réglage (24, 26, 27) du positionnement du caisson inférieur (12) par rapport au caisson supérieur (11) suivant une direction (X) parallèle à la profondeur de ladite hotte (10).

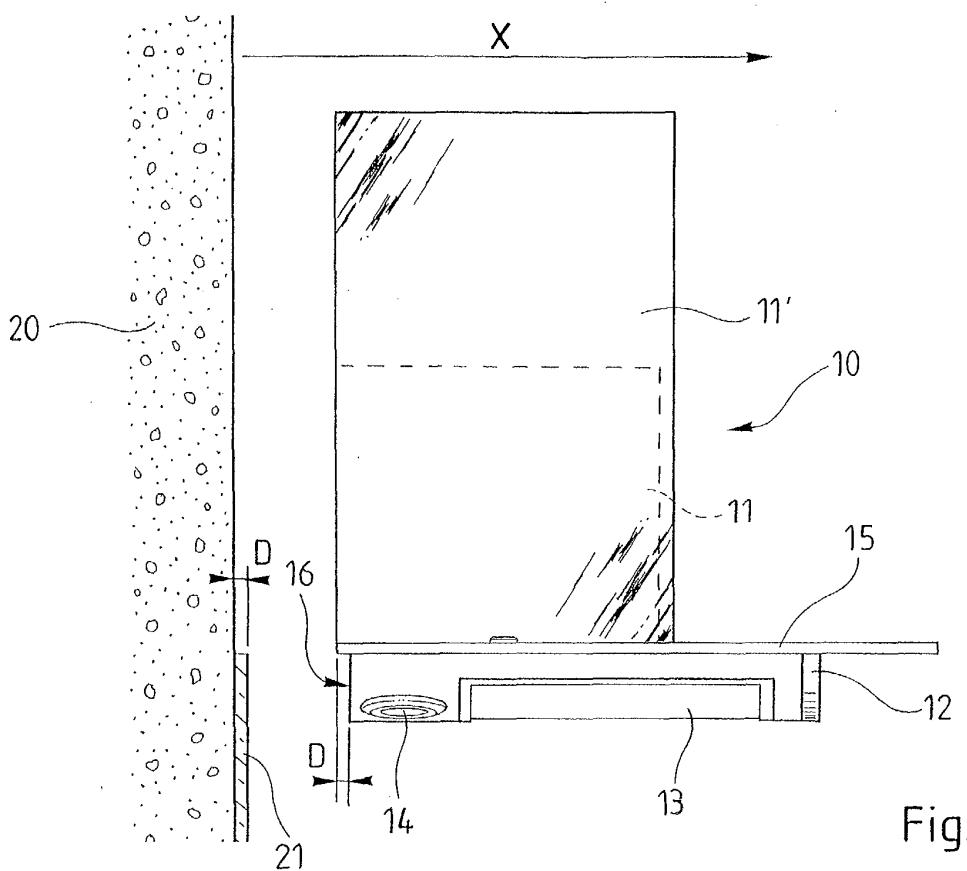


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne une hotte aspirante murale.

[0002] Plus particulièrement, elle concerne une hotte qui comporte deux caissons juxtaposés dans la hauteur de la hotte.

[0003] Un premier caisson, dit caisson supérieur, est adapté à former cheminée pour évacuer les fumées aspirées.

[0004] Un second caisson, dit caisson inférieur, s'étend au-dessus du plan de cuisson de manière à récupérer les fumées de cuisson.

[0005] Ce caisson inférieur loge généralement un ou plusieurs filtres disposés sur le trajet des fumées de cuisson pour traiter ces dernières et des moyens d'aspiration des fumées.

[0006] Plus spécifiquement, ces hottes comportent généralement une plaque de décor, en verre ou en inox, disposée sensiblement dans le plan de jonction des caissons inférieur et supérieur.

[0007] Lors du montage d'une telle hotte contre le mur d'une cuisine, il est fréquent de rencontrer des problèmes pour accoster cette hotte sur le mur, qui ne présente pas toujours une surface plane sur toute la hauteur de hotte.

[0008] En particulier, il est fréquent d'équiper au moins une partie du mur s'élevant au-dessus du plan de travail d'un revêtement en faïence, tel qu'un carrelage posé contre le mur, ou d'une plaque en inox.

[0009] Ces revêtements, parfois appelés crédences par les cuisinistes, forment une surépaisseur sur le mur de telle sorte que ce mur ne présente pas un appui uniforme pour supporter la hotte.

[0010] Il est alors nécessaire de poser la hotte avant la crédence, et de procéder ensuite à des découpes, par exemple dans une plaque en inox ou dans des carreaux de faïence, afin d'adapter la forme de la crédence à la présence de la hotte, et notamment du caisson inférieur disposé à l'aplomb du plan de cuisson.

[0011] La présente invention a pour but de simplifier la mise en place d'une hotte aspirante murale.

[0012] A cet effet, elle vise une hotte aspirante murale comprenant dans sa hauteur un caisson supérieur formant cheminée et un caisson inférieur d'aspiration de fumées de cuisson.

[0013] Selon l'invention, cette hotte comprend des moyens de réglage du positionnement du caisson inférieur par rapport au caisson supérieur suivant une direction parallèle à la profondeur de ladite hotte.

[0014] On peut ainsi régler le caisson inférieur par rapport au caisson supérieur de la hotte plaquée contre le mur, afin de tenir compte du décalage dû à l'épaisseur de la crédence.

[0015] Un tel système permet de s'adapter aux différentes surépaisseurs présentes sur le mur.

[0016] En outre, la hotte aspirante conforme à l'invention peut être placée sans inconvenients une fois la cré-

dence mise en place, ce qui facilite la pose et le remplacement éventuel d'une telle hotte.

[0017] Selon une caractéristique préférée de l'invention, les moyens de réglage sont intégrés à des moyens de fixation du caisson inférieur.

[0018] On peut ainsi par une unique opération à la fois fixer le caisson inférieur et régler le positionnement de celui-ci par rapport au caisson supérieur de la hotte.

[0019] De manière pratique, la course de réglage s'étend sur une distance sensiblement égale à 10mm, permettant de prendre en compte les différents types d'épaisseur courante d'une crédence en carrelage ou constituée d'une plaque en inox.

[0020] Selon une autre caractéristique préférée de l'invention, la hotte comprend deux profilés d'assemblage s'étendant sur chaque face latérale de celle-ci et adaptés à supporter le caisson inférieur et le caisson supérieur.

[0021] Le montage de ces deux caissons positionnables l'un par rapport à l'autre est ainsi facilité grâce à des profilés uniques permettant de supporter ces caissons.

[0022] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après.

[0023] Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 est une vue schématique en élévation d'une hotte conforme à un mode de réalisation de l'invention avant sa fixation au mur ;
- la figure 2 est une vue analogue à la figure 1, la hotte aspirante étant fixée au mur ;
- la figure 3 est une vue éclatée en perspective d'une hotte aspirante murale conforme à un mode de réalisation de l'invention ; et
- la figure 4 est une vue agrandie du détail A à la figure 3.

[0024] On va décrire tout d'abord en référence aux figures 1 et 2 le principe de réglage des caissons inférieur et supérieur d'une hotte aspirante.

[0025] Cette hotte aspirante 10 comprend dans sa hauteur un caisson supérieur 11 adapté à former cheminée pour canaliser les fumées de cuisson.

[0026] Cette hotte aspirante peut être à évacuation, une gaine de reprise des fumées étant alors disposée dans cette cheminée 11 afin d'évacuer vers l'extérieur de la pièce les fumées de cuisson, ou bien encore être une hotte à recyclage dans laquelle les fumées de cuisson après traitement, notamment au travers d'un filtre à charbon, sont rejetées dans la pièce.

[0027] Dans ce mode de réalisation, le caisson supérieur 11 est recouvert d'un conduit 11' constituant un décor en forme de cheminée destiné à masquer le caisson supérieur 11 et la gaine de reprise des fumées.

[0028] Sous ce caisson supérieur 11, la hotte 10 comprend également un caisson inférieur 12 adapté à aspirer les fumées de cuisson.

[0029] Généralement l'ouverture d'introduction des fumées de cuisson est obturée par un filtre 13.

[0030] D'autres filtres des traitements des fumées peuvent également être disposés à l'intérieur du caisson inférieur 12.

[0031] Un ventilateur (non représenté) est logé de préférence dans le caisson supérieur 11 afin d'aspirer les fumées de cuisson.

[0032] La hotte 10 comprend également une ou plusieurs lampes 14 permettant d'éclairer à l'aplomb de la hotte le plan de cuisson.

[0033] Dans ce mode de réalisation, la hotte aspirante comprend également une plaque de décor 15, qui est ici en verre.

[0034] Le décor en forme de cheminée 11' est de préférence constitué d'une plaque en inox.

[0035] Une telle hotte 10 est adaptée à être fixée sur un mur 20, au-dessus d'un plan de cuisson (non représenté).

[0036] Afin de protéger le mur des projections de cuisson, une crédence 21 est généralement fixée au mur.

[0037] Cette crédence 21 peut-être constituée de carreaux de faïence ou encore d'une tôle en inox.

[0038] Du fait de la présence de cette crédence 21 sur le mur 20, on observe un décalage D dans l'appui vertical constitué par le mur 20.

[0039] Aussi, la hotte aspirante comprend des moyens de réglage de positionnement du caisson inférieur 12 par rapport au caisson supérieur 11.

[0040] Ces moyens de réglage, qui vont être décrits en détail en référence à la figure 3, permettent ainsi de décaler le caisson inférieur 12 par rapport au caisson supérieur 11 et également par rapport au décor en forme de cheminée 11'.

[0041] Des moyens de réglage, qui vont être décrits en détail en référence à la figure 3, permettent ainsi de décaler le caisson inférieur 12 par rapport au caisson supérieur 11 dans une direction parallèle à la profondeur de la hotte 10, c'est-à-dire dans une direction X sensiblement perpendiculaire au mur 20.

[0042] Le caisson inférieur 12 peut ainsi former par rapport au caisson supérieur 11 un épaulement 16 dont la dimension D, toujours parallèlement à l'axe X, peut être ajustée de manière à correspondre au décalage D existant sur le mur 20 du fait de la présence de la crédence 21.

[0043] Grâce à ce réglage du positionnement du caisson inférieur 12 par rapport au caisson supérieur 11, lors du montage de la hotte contre le mur 20 tel qu'illustré à la figure 2, les caissons supérieur et inférieur viennent en parfaite application contre le mur 20 et la crédence 21 malgré le décalage dans l'appui vertical formé par la paroi verticale.

[0044] Ainsi, le caisson supérieur est adapté à venir en contact directement avec le mur 20, alors que le caisson inférieur 12 vient en contact avec la crédence 21.

[0045] Contrairement aux hottes de l'état de la technique dans lesquelles le caisson inférieur 12 est tou-

jours disposé à l'aplomb du caisson inférieur 11, formant ainsi une face plane à l'arrière de la hotte, il n'est pas nécessaire ici de découper une portion de la crédence 21 avant de fixer la hotte contre le mur 20.

[0046] On va décrire plus en détail, en référence aux figures 3 et 4, les moyens de réglage du positionnement du caisson inférieur 12 par rapport au caisson supérieur 11.

[0047] Pour permettre la fixation du caisson supérieur 10 au caisson inférieur 12, la hotte comprend dans ce mode de réalisation deux profilés d'assemblage 20 qui s'étendent sur chaque face latérale de la hotte 10 (seul un de ces profilés 20 est illustré aux figures 3 et 4).

[0048] Ce profilé d'assemblage 20 permet ainsi de supporter à la fois le caisson inférieur 12 et le caisson supérieur 11.

[0049] Plus particulièrement, ce profilé a une section transversale en forme de U couché comprenant ainsi une base 21 disposée dans un plan vertical, une aile inférieure 22 et une aile supérieure 23, les ailes inférieure et supérieure 22, 23 s'étendant sensiblement parallèlement l'une à l'autre.

[0050] Afin de permettre la fixation du caisson inférieur sur ce profilé, au moins un trou de vissage 24, et ici deux trous 24, sont adaptés à recevoir des vis de fixation.

[0051] Parallèlement à cette aile inférieure 22 du profilé 20, le caisson inférieur 12 comporte une patte de fixation 25 pourvue d'au moins un trou oblong 26, ici également au nombre de deux.

[0052] Ces trous oblongs 26 sont adaptés à coopérer chacun avec une vis de fixation 27 venant en prise avec les trous de fixation 24 de l'aile inférieure 22 du profilé 20.

[0053] Ces trous oblongs 26 s'étendent dans la direction X parallèle à la profondeur de la hotte 11, de telle sorte, qu'en fonction de la position de la vis 27 à l'intérieur de ces trous oblongs 26, la position du caisson 12 par rapport au profilé 20, et ainsi par rapport au caisson supérieur 11, peut être réglée.

[0054] La longueur C des trous oblongs 26 définie ainsi la course maximale de réglage du positionnement du caisson inférieur 12 par rapport au caisson supérieur 11, c'est-à-dire la distance D maximale que l'on peut obtenir au niveau de l'épaulement 16 formé par le caisson inférieur 12 par rapport au caisson supérieur 11.

[0055] Ici, cette course de réglage C s'étend sur une distance sensiblement égale à 10mm, permettant de couvrir la plage courante des épaisseurs de crédence 21.

[0056] Bien entendu, lorsque aucune surépaisseur n'est présente sur le mur 20, le caisson inférieur 12 est monté au travers des trous oblongs 26 à une extrémité de ces derniers, en bout de course, de telle sorte que la face arrière des caissons inférieur 12 et supérieur 11 soit située dans un même plan.

[0057] Dans cet exemple de réalisation, les moyens de réglage du caisson 12 sont ainsi intégrés aux

moyens de fixation (trou de fixation 24, trou oblong 26 et vis de fixation 27) du caisson inférieur 12 sur le profilé 20.

[0058] Le caisson inférieur 12 est ainsi fixé sur l'aile inférieure 22 du profilé 21 en forme de U.

[0059] Ce même profilé 20 en U est adapté à supporter sur sa base 21 le caisson supérieur 11, grâce également à des trous de fixation 28, généralement au nombre de deux, adaptés de manière classique à coopérer avec des vis de fixation permettant de solidariser la paroi latérale du caisson supérieur 11 de la hotte à la base 21 du profilé 20 en forme de U.

[0060] L'aile supérieure 23 du profilé 20 est également adaptée à supporter la plaque de décor 15 de la hotte 10, qui peut être ici une plaque en verre.

[0061] Cette plaque en verre comporte une ouverture (non représentée) permettant le passage d'une vis de serrage de cette plaque en verre à l'intérieur d'un trou de fixation 28 prévu à cet effet dans l'aile supérieure 23 du profilé 20.

[0062] Enfin, le décor en forme de cheminée 11' est également fixé sur les profilés 20, dans un interstice mé-nagé entre la plaque de verre 15 et les parois latérales du caisson supérieur 11.

[0063] Ces profilés 20 permettent ainsi de solidariser, de part et d'autre de la hotte 10, à la fois le caisson supérieur 11, le caisson inférieur 12, la plaque de décor 15 et le décor en forme de cheminée 11'.

[0064] Bien entendu, de nombreuses modifications peuvent être apportées à l'exemple de réalisation décrit ci-dessus sans sortir du cadre de l'invention.

[0065] Eventuellement, les trous oblongs 26 des pattes de fixation 25 du caisson inférieur 12 pourraient être remplacées par des trous circulaires permettant de monter dans une position unique le caisson inférieur 12 sur le profilé 20 et le caisson supérieur 11.

Revendications

1. Hotte aspirante murale comprenant dans sa hauteur un caisson supérieur (11) formant cheminée et un caisson inférieur (12) d'aspiration de fumées de cuisson, **caractérisée en ce que** elle comprend des moyens de réglage (24, 26, 27) du positionnement du caisson inférieur (12) par rapport au caisson supérieur (11) suivant une direction (X) parallèle à la profondeur de ladite hotte (10).

2. Hotte aspirante murale conforme à la revendication 1, **caractérisée en ce que** les moyens de réglage (24, 26, 27) sont intégrés à des moyens de fixation du caisson inférieur (12).

3. Hotte aspirante murale conforme à l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisée en ce que** la course de réglage (C) s'étend sur une distance sensiblement égale à 10mm.

4. Hotte aspirante murale conforme à l'une des revendications 1 à 3, **caractérisée en ce que** le caisson inférieur (11) comprend au moins une patte de fixation (25) pourvue d'au moins un trou oblong (26) s'étendant dans ladite direction (X) parallèle à la profondeur de la hotte (10) et adapté à coopérer avec une vis de fixation (27).

5. Hotte aspirante murale conforme à l'une des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce qu'elle** comprend deux profilés d'assemblage (20) s'étendant sur chaque face latérale de ladite hotte (10) et adaptés à supporter le caisson inférieur (12) et le caisson supérieur (11).

10 6. Hotte aspirante conforme à la revendication 5, **caractérisée en ce que** chaque profilé (20) a une section transversale en forme de U couché, le caisson supérieur (11) étant fixé sur la base (21) du profilé (20) en U et le caisson inférieur (12) étant fixé sur une aile inférieure (22) du profilé (20) en U.

15 7. Hotte aspirante murale conforme à la revendication 6, **caractérisée en ce qu'une** aile supérieure (23) du profilé (20) en U est adaptée à supporter une plaque de décor (15) de ladite hotte (10).

20

30

35

40

45

50

55

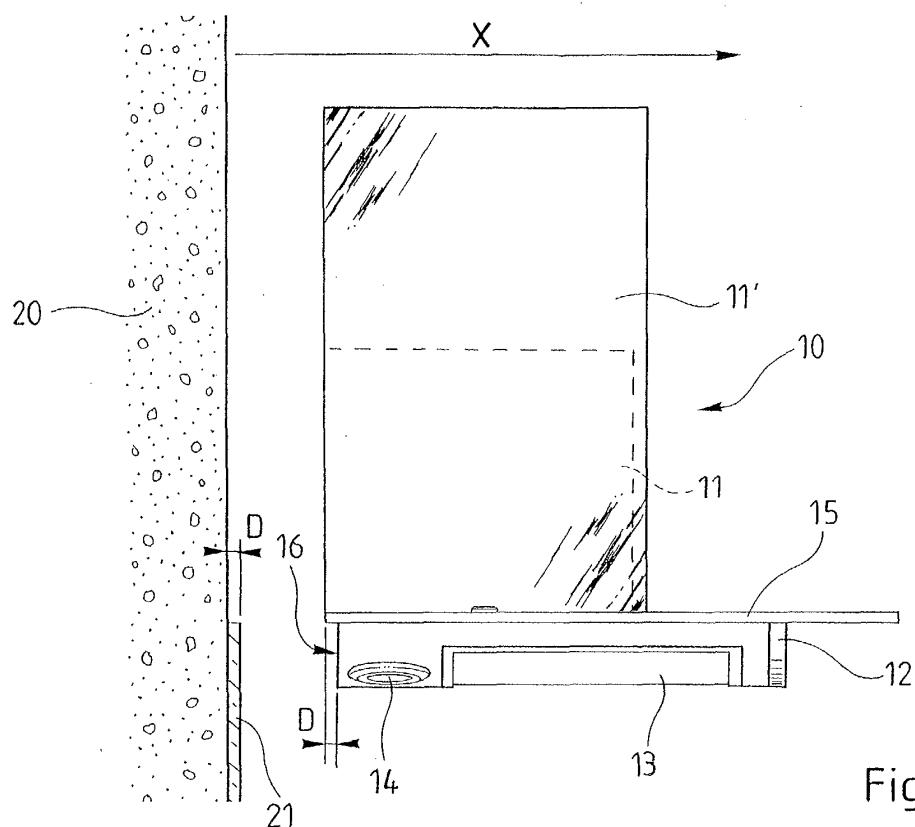


Fig. 1

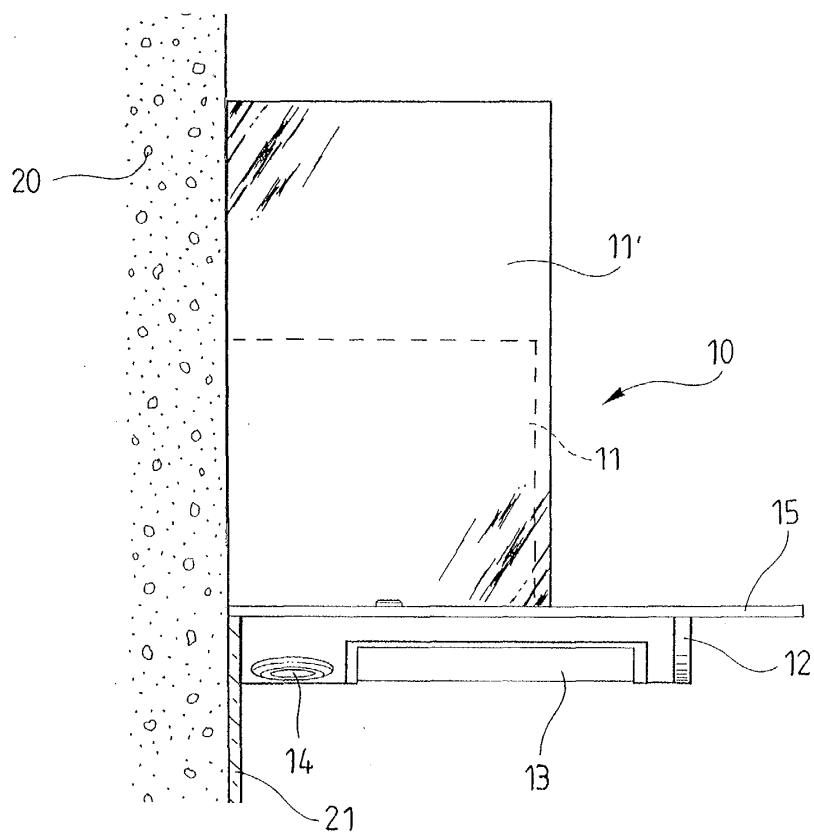


Fig. 2

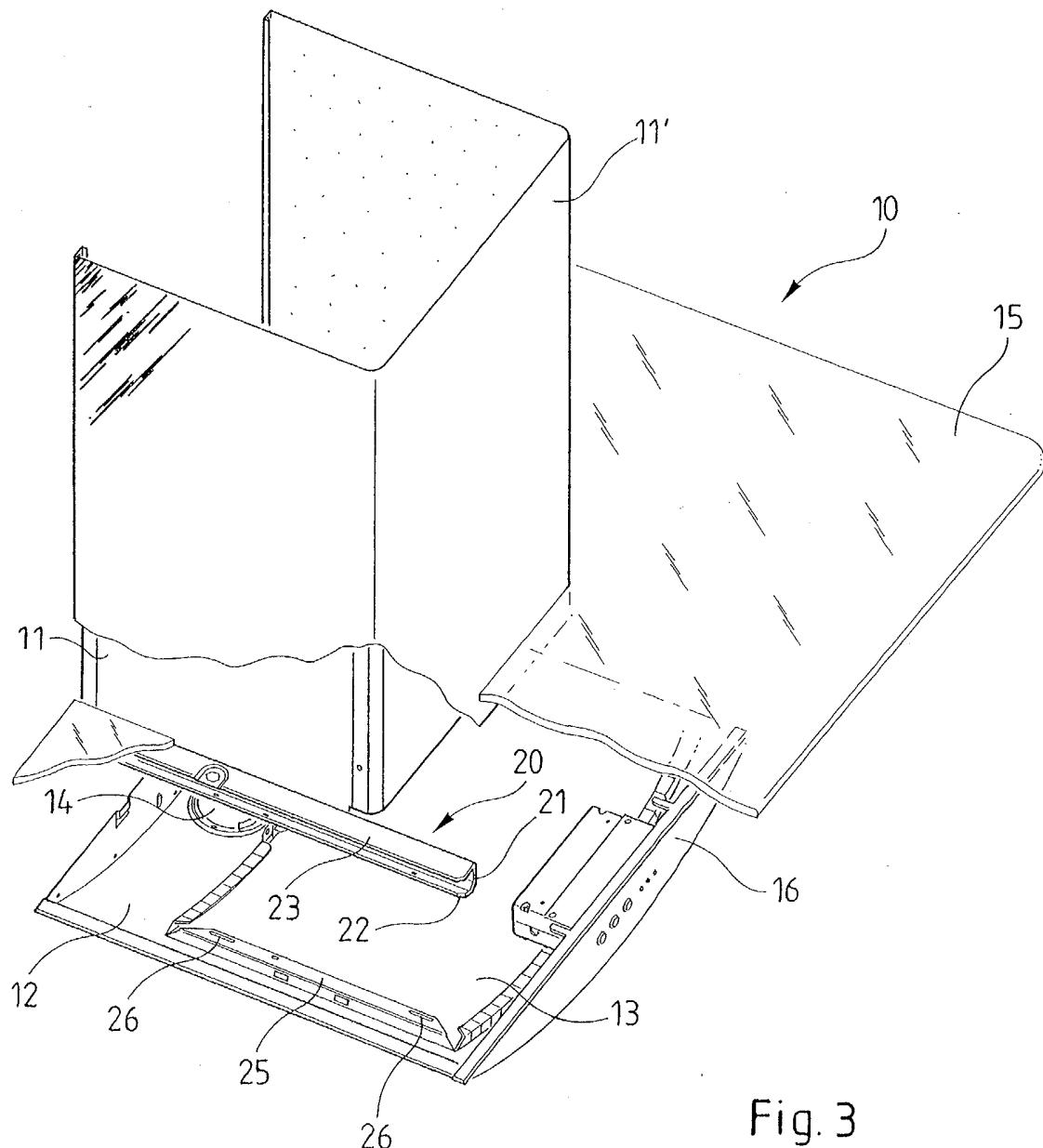


Fig. 3

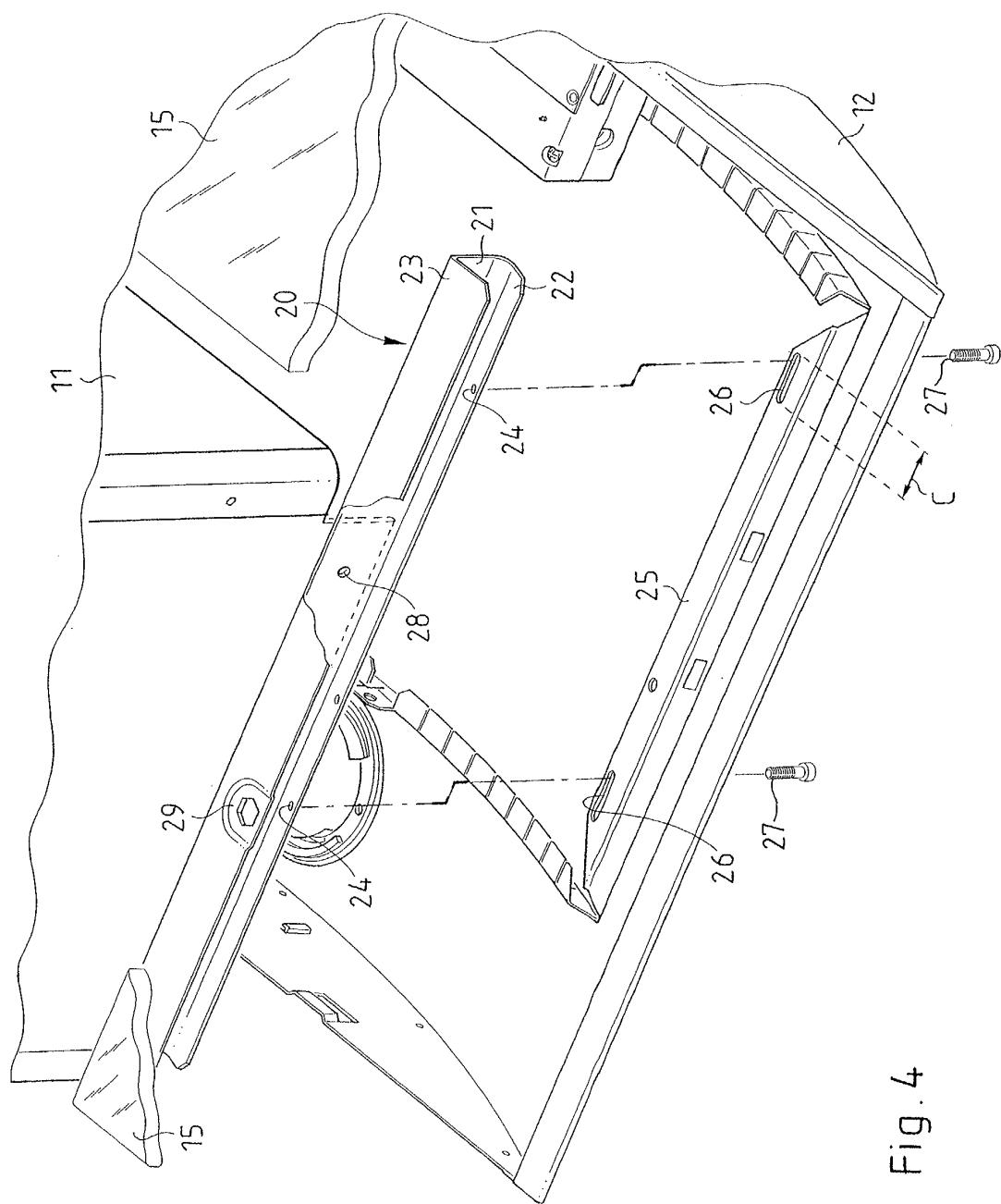


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 2052

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 200 21 384 U (BSH BOSCH SIEMENS HAUSGERAETE) 15 février 2001 (2001-02-15) * abrégé *	1	F24C15/20
A	FR 1 290 517 A (ELM WORKS) 13 avril 1962 (1962-04-13) * page 23, colonne de gauche, ligne 28 - ligne 42; figures 1,2 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			F24C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	15 décembre 2003	Vanheusden, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 2052

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-12-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
DE 20021384	U	15-02-2001	DE	20021384 U1		15-02-2001
FR 1290517	A	13-04-1962		AUCUN		

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82